



ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
En N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES, 20 centimes par ligne

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, GAND, ANVERS), departure times, and prices.

ALLEMAGNE. — Francfort, 5 juillet.

On écrit de Lunenburg : « La députation chargée d'aller complimenter le roi de Hanovre pendant son séjour dans cette ville a exprimé en termes pleins de mesure le respect qu'on porte à sa majesté; mais le roi, par une interruption soudaine, a demandé comment il était possible, alors, que la ville de Lunenburg eût pu choisir pour son député un homme comme le docteur Meyer. Le premier magistrat de la ville, ayant demandé la permission de répondre, dit à S. M. que les habitants du pays avaient des opinions différentes en matière politique et religieuse; mais qu'il n'y avait qu'une voix d'approbation sur le caractère et la capacité du docteur Meyer, ce que les membres de la députation et un général de la garnison de la ville confirmèrent à S. M. »

— On écrit de Posen : « Le différend avec l'archevêque est presque entièrement oublié; le haut-clergé lui-même aimerait à le voir terminé. Maintenant tous les mariages mixtes, principalement ceux où la fiancée est catholique, sont célébrés par des ministres protestants. »

— On écrit de Vienne, 29 juin : « Voici le programme des cérémonies qui doivent avoir lieu pour le couronnement de Milan :

« L'empereur et l'impératrice d'Autriche seront arrivés le 1er septembre à Lorette; l'entrée solennelle aura lieu ce jour-là et la ville sera illuminée. Le 2 septembre aura lieu la présentation des autorités, des militaires et du clergé, et dans l'après-midi on se rendra au Corso. Le 3 septembre sera célébrée la cérémonie de l'hommage, et dans l'après-midi les dames seront présentées aux deux majestés. Le 4, l'empereur visitera les établissements publics; dans la soirée bal brillant auquel assisteront au moins 4000 personnes. Le 5, continuation de la visite des établissements civils et militaires. Le 6 septembre est le jour fixé pour le couronnement qui sera suivi d'un brillant banquet. Dans la soirée la ville et le Corso seront illuminés. Le 7, après la visite rendue par LL. MM. à l'exposition de Milan, concert à la cour exécuté par les élèves du conservatoire. Le 8, visite solennelle au Saint-Ambroise, grand banquet à la cour. Le 9, grande cérémonie à l'église, bal à la Scala. Le 10, l'empereur donnera des audiences, après l'inauguration solennelle de l'Arc de la Paix, feu d'artifice à l'Arène. Le 12, l'empereur assistera à une séance de la régence, bal à la cour. Le 13, manœuvre militaire, fête donnée par la ville de Milan. Le 14, visite à l'exposition, audience d'adieu dans la soirée; LL. MM. se rendront aux théâtres. Le 15, départ pour les autres villes de l'Italie. »

— On mande de Rome, 25 juin : « Depuis quelque temps, le Saint-Père est souffrant, mais pas à tel point que l'on ait de l'inquiétude pour sa vie. Son indisposition ne l'a pas empêché d'assister à pied à la procession de la Fête-Dieu, ni à celle qui a eu lieu avant-hier sur la place de St.-Pierre. (Gaz. d'Aut.) »

— La GAZETTE d'Autriche mande en date de Trieste, 29 juin, qu'une flotte anglaise est devant Alexandrie, et que le consul de la même nation a reçu de Mehemet-Ali l'assurance qu'il ne commettra pas d'hostilités contre la Turquie. Le consul en a aussitôt envoyé la nouvelle à lord Ponsomby, ambassadeur à Constantinople.

FEUILLETON.

DES EFFETS DU MIRAGE, ET DE LA DÉCEPTION DE NOS SENS.

Voici le Politique d'hier. — (Fin.)

Complétons-nous la liste de ces prestiges? La fête Morgane est trop connue pour que nous en parlions de nouveau. Le Cumberland a aussi ses spectacles aériens. En 1745, pendant une soirée d'été, un gentilhomme de cette province se trouvait assis à la porte de sa maison avec son domestique, lorsque, sur le penchant d'une colline assez éloignée, nommé Souterfell, l'un et l'autre aperçurent un homme, un chien et des chevaux courant avec une extrême célérité. Le penchant de cette colline était tellement rapide qu'ils s'étonnèrent beaucoup d'une telle apparition, et ne doutèrent pas de retrouver le lendemain les membres en débris des acteurs de cette scène. Rien de tel cependant. On ne découvrit pas même sur le gazon une seule trace de la cavalcade fantastique. Ceux qui racontèrent la chose aux fantômes dont ils avaient été témoins, passèrent pour des visionnaires, et personne ne voulut ajouter foi à leurs paroles. Un an se passa. Le vingt-trois juin 1744, le même domestique, Daniel Strickett, alors au service de M. Lancaster, aperçut encore, au moment où il rentre chez lui, une troupe de cavaliers poussant leurs chevaux au galop le long de la même déclivité de Souterfell, qui jamais n'avait été descendue, même au pas, par un homme et un cheval. Il se souvint qu'on s'est moqué de son récit, resta long-temps en admiration devant le spectacle bizarre qui s'offrait à lui, va chercher son maître, l'amène avec toute sa famille en face de Souterfell, et lui indique l'apparition qu'il a découverte et que dans le même instant plusieurs habitants du même canton admiraient de divers autres points environnants. Les cavaliers, dont les rangs serrés composaient cette étrange escorte,

ANGLETERRE. — Londres, le 7 juillet.

Le débat suivant a eu lieu vendredi dernier à la chambre des communes :

M. Gillon : Je viens appeler l'attention de la chambre sur le chiffre des allocations données à S. A. R. le duc de Sussex, en faisant remarquer que ces allocations ne sont pas en proportion avec celles des autres membres de la famille royale. Les revenus de S. A. R. sont insuffisants pour lui permettre de soutenir avec éclat la dignité de son rang. Les encouragements donnés par ce prince à la littérature et aux sciences, son amour pour les beaux-arts le recommandent à notre attention toute spéciale; en conséquence je propose une adresse à la couronne pour obtenir que les revenus du prince soient mis en harmonie avec ses goûts et ses dépenses.

Lord John Russell : Je suis forcé de combattre cette motion. S. A. R. jouit maintenant d'un revenu annuel de 21000 liv. sterl. (225,000 fr.) Je reconnais tous les titres de S. A. R., à l'estime publique, mais le gouvernement n'a pas eu jusqu'ici que le chiffre des allocations dut être augmenté, et il persiste dans ses opinions.

Sir R. Peel. Je ne viens pas combattre la motion parce que je ne partage pas les opinions politiques de S. A. R., mais je m'y oppose, mu par des considérations d'ordre public et d'intérêt national. Le gouvernement a bien fait de ne pas s'associer à cet appel de fonds; il s'est montré fidèle aux principes d'une salubre économie. J'appuie de tout cœur la résistance du lord (John Russell) à la motion de l'honorable M. Gillon.

Plusieurs orateurs prennent la parole pour et contre : parmi les défenseurs de la motion, on distingue le général Evans et l'amiral Codrington.

La chambre va aux voix : 48 membres votent pour la motion et 98 contre; majorité ministérielle 50.

FRANCE. — Paris le 9 JUILLET.

Hier, à deux heures et demie, le roi et la reine des Belges sont arrivés à Neuilly.

— Le courrier Varlet, qui a été saigné de la main de Louis-Philippe, précédait la reine des Belges lorsqu'elle est arrivée hier à Paris.

— Le roi et la reine des Belges doivent rester à Neuilly jusqu'après les couches de la duchesse d'Orléans et de la duchesse de Wurtemberg.

— On écrit de Nancy, le 7 juillet : « Si les informations que nous puisons à différentes sources sont exactes, le camp de Lunéville aura cette année une importance inaccoutumée. On adjoindrait aux quatre mille hommes de cavalerie qui seront réunis, un certain nombre de bataillons d'infanterie. Ce serait alors plutôt un camp d'observation qu'un camp de manœuvres. »

« Les escadrons de guerre du 8e cuirassiers ont traversé avant-hier Nancy, se rendant à Lunéville. Le 1er de carabiniers est arrivé hier à Lunéville se rendant à Toul. »

— On lit dans le Siècle : « La nouvelle suivante, qui a circulé dans quelques salons, mais dont nous ne connaissons pas l'origine, ne nous a jamais paru moins vraisemblable qu'aujourd'hui :

suivaient une route curviligne et prenaient tantôt le galop tantôt le trot. On voyait souvent un de ces personnages se détacher de l'arrière-garde, s'avancer au grand galop jusqu'au premier rang, et là se mettre en ligne avec les autres. Trente-six personnes attestèrent et signèrent le procès-verbal qui rendit compte de cette procession magique, galopant le long d'un sentier à pic, qui ne pouvait soutenir ni cavalier ni cheval. Le phénomène de la réfraction ne l'explique même pas aisément; car les envieux aient passé à cette époque, il paraît que les évolutions répétées par une illusion d'optique sur une des pentes de Souterfell, appartenant aux creux des vallons voisins qui servaient de théâtre à des évolutions réelles. La révolte de 1745 allait éclater, et les troupes qui devaient y prendre part s'exercèrent silencieusement à l'ombre des montagnes pres-

Le 26 juillet 1738, vers 5 heures du soir, les habitants d'Hastings, ville située, comme on sait, sur la côte de Sussex, s'étonnèrent de découvrir à l'œil nu les collines de la côte de France, séparée de l'Angleterre par un espace de plus de cinquante milles. Cela semblait non-seulement extraordinaire, mais impossible; car la convexité de la terre plaçait la côte de France bien au-dessous de l'horizon, relativement à la côte d'Angleterre. La foule accourait sur la rive pour contempler ce miracle. Les vieux matelots ne pouvaient en croire leurs yeux; en effet des profondeurs de la mer s'élevait progressivement toute la côte française qui se dessinait avec netteté et bordait l'horizon. Tantôt cette illusion d'optique les présentait comme rapprochées et distinctes, tantôt comme éloignées et vagues. Un habitant, nommé Latham, gravissant alors un coteau voisin très élevé, jeta les yeux sur le panorama singulier qui l'environnait. Voici le récit qu'il en fit : Cette scène de féerie qui rapprochait la France de l'Angleterre lui montra dans une juste position merveilleuse, Douvres et Calais, Boulogne et Dungeness. Ce dernier endroit situé sur la pointe d'un cap, est à une distance de seize milles

« Une des principales conditions imposées par le maréchal Soult pour accepter l'ambassade extraordinaire de Londres, était, dit-on, l'autorisation de demander à l'Angleterre les cendres de Napoléon, qu'elle garde à Sainte-Hélène. Lord Wellington s'est empressé d'appuyer la demande de son vieil adversaire, et l'on assure que le gouverneur de Sainte-Hélène a dû recevoir l'ordre de laisser enlever le cercueil de Napoléon et de lui rendre tous les honneurs dus à sa gloire et aux souvenirs qu'il a laissés.

« Le prince de Joinville prendra pour la première fois le commandement d'une frégate, et se rendra, aussitôt son arrivée à Brest, à Sainte-Hélène, pour recevoir et transporter en France les restes de l'empereur des Français. Le jeune prince sera accompagné dans ce voyage pieux par un soldat de tous les régiments de l'armée française. Les restes de Napoléon seront placés sous la colonne de la place Vendôme. Une cérémonie religieuse et militaire aura lieu à ce sujet, et fournira au roi Louis-Philippe l'occasion de recevoir dignement les hôtes de ses deux fils lors de leur voyage en Allemagne. On dit que le général Wellington sera invité à assister à cette cérémonie. Le maréchal Soult est chargé de lui faire les honneurs de Paris. Un des fils du roi de Prusse assistera également à cette solennité qui aura son écho à Teplitz. »

COUR DES PAIRS.

Audience du 9 juillet. — Affaire Laity.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON PASQUIER.

L'aspect extérieur du Luxembourg n'est pas beaucoup plus animé qu'à l'ordinaire. Le poste d'infanterie qui occupe ordinairement le corps-de-garde donnant sur la cour a été seulement doublé, ainsi que celui des vétérans. Quelques sergents de ville se tiennent aux abords de la cour.

A midi et dix minutes, trois gardes municipaux amènent Laity, vêtu de noir. La physionomie de l'accusé est énergique sans dureté. D'assez longues moustaches tombent sur sa lèvre supérieure.

Deux minutes après, on annonce la cour.

M. Frank-Carré, en robe rouge, assisté de M. Boucly, prend place à la gauche de Laity, en face du président.

M. Michel de Bourges assiste l'accusé.

M. Cauchy, greffier, donne lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation.

M. le président. — Laity, vous êtes accusé d'avoir en juin dernier commis un attentat contre la sûreté de l'état, par la publication d'une brochure qui aurait eu pour but d'exciter à la révolte contre le gouvernement. La reconnaissez-vous?

— R. Oui, monsieur. — D. Combien d'exemplaires avez-vous fait tirer? — R. 10,000. — D. Les avez-vous recus? — R. Oui.

— Et distribués? — Oui monsieur.

M. le président. — Vous allez entendre développer les charges qu'on élève contre vous.

M. Michel. — Avant que M. le procureur-général prenne la parole, je désirerais présenter des observations sur la compétence de la cour. Toutefois, s'il m'est permis de les présenter en plaidant, j'attendrai.

M. le président. — Vous pourrez toujours présenter vos observations.

M. Frank-Carré, après un exorde, examine la brochure et la nature de cet écrit, qui est suivant lui l'attentat

d'Hastings. Malgré cette distance toutes les embarcations qui naviguaient entre Hastings et Dungeness, prodigieusement grossies, semblaient toutes voisines du spectateur. Barques de pêcheurs amarrées sur la côte de France, habitations, clochers d'églises, diverses nuances du terrain, tout apparaissait nettement, clairement : un nuage venant à voiler le soleil, la scène prit un caractère plus extraordinaire encore : l'obscurité totale du ciel fit ressortir le fond du tableau avec ses vives couleurs, son mouvement et son éclat.

Un de ces spectacles aériens déplâça, le 6 août 1836, les quatre tourelles du château de Douvres, que les habitants de Ramsgate aperçurent avec surprise du côté de la colline où ce château n'a jamais été construit. Le docteur Brewster explique ainsi ce phénomène : « Le jour était brumeux et le vent ne soufflait pas. L'air étant plus dense près de la terre et au-dessus de la mer qu'à une certaine élévation, les rayons du château atteignaient l'œil en formant des lignes courbes : ce qui arrivait aussi aux rayons qui partaient de la colline. Si Ramsgate eût été plus éloigné de Douvres, les rayons partant du sommet et de la base du château auraient eu le temps de se croiser, et le spectateur eût aperçu renversé l'image des quatre tourelles. »

On n'en finirait pas si l'on voudrait recueillir tous les exemples de discordance qui existent entre nos perceptions et leurs causes, entre nos sensations et les objets qui nous sont offerts. Ainsi, le galvanisme, en agissant sur les nerfs développe plusieurs sensations chimériques dans les organes du goût, de l'ouïe et de l'odorat : on croit voir jaillir les gerbes de lumière qui n'existent point. La couleur apparente des corps est souvent modifiée par le voisinage d'un objet coloré qui influe sur la sensibilité générale de la rétine. Placez un objet gris ou blanc, de petite dimension, sur un fond coloré, vous verrez cet objet emprunter une des nuances complémentaires de la couleur du fond. En Chine, les lettres de cérémonie ne s'écrivent que sur du papier écarlate de la teinte la plus éclatante. Toute l'encre dont on se sert pour tracer des caractères

de Strasbourg sous une autre forme. Il lit plusieurs passages de l'écrit, dans lequel il voit une constante provocation.

M. Franck-Carré insiste sur le caractère de culpabilité de ces passages et termine en repoussant les prétentions téméraires d'un jeune homme qui veut aspirer au trône de France, en prenant pour drapeau un nom illustre.

M. Laity commence la lecture d'un plaidoyer en sa faveur. Accusé d'avoir conspiré contre le gouvernement, dit-il, j'ai été jugé et acquitté par le jury de Strasbourg. Aujourd'hui pourquoi n'est-ce pas le jury qui me juge? Cette marche est inconstitutionnelle; et comme soldat, et comme citoyen, je proteste, je protesterais toujours, M. le procureur-général a traité ma brochure de manifeste insolent. Je m'élève contre cette qualification. Ce que je dirai à la cour, c'est que je regrette de n'avoir pas fait tirer l'écrit à 100,000 exemplaires au lieu de 10,000. Que diriez-vous, messieurs, si je démontrais que les faits de la conspiration de Strasbourg ont été mutilés, dénaturés dans l'acte d'accusation? Moi, j'appelle cette conspiration une révolution manquée; elle aurait dû figurer dans l'histoire, et non pas être qualifiée du nom humiliant d'échauffourée.

L'accusé proteste de nouveau de son dévouement au prince Louis.

M. Michel (de Bourges) plaide ensuite pour l'accusé. M. Franck-Carré renonce à la réplique.

La Cour se retire pour délibérer, et la salle est évacuée à 4 heures et demie. — L'arrêt sera rendu dans la soirée.

## NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 2 juillet.

La chambre des députés n'a pas tenu séance aujourd'hui. Les commissaires qui doivent se rendre à Paris pour traiter de l'emprunt, attendent pour partir le résultat des délibérations du conseil des ministres assemblés pour arrêter les instructions dont ils doivent être chargés.

Narvaez a détruit la bande d'Orejeta; l'aide-de-camp porteur des détails de cette affaire a donné l'assurance que des dispositions étaient prises pour en finir avec Palillos, dont la présence est le dernier obstacle au rétablissement d'une tranquillité complète dans la Manche.

Des lettres de Bayonne annoncent que le général Espartero semble avoir abandonné le projet d'attaquer Estella; il s'est dirigé avec toutes ses forces sur Vittoria où il se trouvait le 1<sup>er</sup>.

## BELGIQUE — Bruxelles, le 10 juillet.

M. Brabant, bourgmestre de Namur, est arrivé à Bruxelles, pour fournir de nouvelles explications sur le conflit élevé entre la régence et le commandant de Namur.

Hier, une longue suite de voitures suivant un corbillard, partait de la rue d'Assaut pour aller à Ste-Gudule et excitait la curiosité des passans. On racontait qu'une jeune fille, riche et belle, devait épouser un jeune homme de son rang et de sa fortune; les présens de nocce étaient achetés, les robes étaient faites, quand la future fut prise d'une indisposition qui la conduisit en quinze jours au tombeau. On faisait hier son service funéraire, et cette histoire toute simple qu'elle soit, et répétée de bouche en bouche parmi la foule rassemblée, paraissait étonner vivement chaque spectateur.

La première représentation de *MARIE TUDOR*, drame en trois journées de M. Victor Hugo, a obtenu hier soir un brillant succès au Grand-Théâtre. Cette pièce est montée avec beaucoup de soin. La scène finale, surtout, entre Marie Tudor et Jane, supérieurement jouée par M<sup>lle</sup> Baptiste et Thénard a produit un effet difficile à décrire, et leur a valu des applaudissemens réitérés. La décoration de ce tableau offre l'aspect le plus lugubre: la scène représente une salle tendue de noir; d'un côté un escalier immense, d'où descend le cortège conduisant Tabiano à la mort, et au fond la ville de Londres toute illuminée, comme dans un jour de fête. Ce décor fait le plus grand honneur au peintre qui a parfaitement rendu la perspective.

Bruxelles, le 10 juillet. — (5 heures). La liquidation du jour était peu chargée, elle s'est faite avec beaucoup de facilité. Les affaires sont toujours calmes; les cours sans mouvement prononcé. Fonds de l'État, dette active 2 1/2 p. c. 55 A., 5 p. c. 102 P., 4 p. c. 95, 5 p. c. 75 P. 74 3/4 A. Cette légère réaction est due à la baisse de Paris, baisse attribuée aux commentaires faits par la presse sur les déclarations de M. le comte Molé, relatives à la Belgique.

Société Générale titres en nom fl. 854 P.; certificats au porteur émission de Paris 1760; Société de Mutualité 1170 1172 50 (117 117 1/4) A.; Banque de Belgique 1420 (142) A. Canal de la Sambre à l'Oise 1157 50 (115

sur ce papier paraît verte, bien qu'elle soit réellement noire; c'est que la rétine frappée vivement par la couleur rouge du papier, conserve une impression qui la conduit à la nuance complémentaire du rouge au vert. C'est cette même loi de continuité dans les sensations qui fait qu'un charbon ardent, agité en cercle, produit, à l'œil, une roue lumineuse, et qu'un météore enflammé qui traverse le ciel paraît laisser sur son passage une longue queue enflammée qui n'existe pas. Un nommé Wheatstone a construit sur ce principe de la permanence des sensations un instrument nommé *kaleidophone*, destiné à démontrer la route suivie par des lames en mouvement dans leur vibrations diverses; ce qui donne très souvent des courbes admirables à l'œil. Les roues d'une voiture en mouvement, lorsque nous les regardons à travers les barreaux verticaux et parallèles comme ceux d'une palissade, paraissent armées de rayons courbes. Les deux seuls rayons de la roue qui se trouvent dans une position verticale conservent une apparence analogue à la réalité et semblent droits; mais tous les rayons placés obliquement se recourbent à mesure qu'ils approchent de la terre et ce qui est plus étrange, leur partie convexe est la plus proche du sol. Que la voiture roule plus ou moins lentement, le phénomène s'opère de même; il faut seulement qu'elle n'aille pas assez vite pour confondre tous les rayons de la roue, ni assez lentement pour permettre au spectateur de distinguer l'un après l'autre chacun des rayons qui la composent.

La fantasmagorie et la prestidigitacion ont profité de ces illusions de nos sens, bien plus nombreuses que l'on ne le croit, et qui se reproduisent à tous les momens de notre vie. L'idée que nous nous formons de la concavité ou de la convexité d'une surface d'après son apparence visible, dépend principalement de la direction opposée de la lumière qui tombe sur elle et qui arrive jusqu'à nos yeux. Si nous nous trompons sous ce dernier rapport, nous nous trompons sur tout le reste. Un cachet gravé en creux, et aperçu à une certaine distance à travers une lentille convexe, paraît sculpté en bosse. La disposition de l'ombre et de la lumière

54) P.; Sarslongchamp 1780 (178) A.; Société Nationale 1490 129 et A. Manufacture des Glaces 1180 (118) A.; Société de Commerce 1500 (150); Chemin de fer Sambre et Meuse 95 5/4 (478 75); Cologne 1060 A.; Banque Foncière 1007 50 (100 5/4); Emprunt de la ville 98 5/4 P. 1/2 A. Les actions de la Caisse de Valenciennes ont été très demandées à 960, mais il n'y avait point de vendeurs au-dessous de 965; primes à un mois demandées à 970 dont 10 pour de fortes parties, et 72 50 dont 10 d'apier.

L'actif espagnol a été un peu délaissé, parce que l'on comptait sur une plus forte hausse de Paris. Le cours ouvert à 22 5/8 P. ferme 22 5/8 A. Rien en huiles.

## LIÈGE, LE 11 JUILLET.

Nous avons donné hier une relation de la réception de M. O'Sullivan, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire belge, près la Porte-Ottomane. Le Moniteur, dans sa partie officielle, contient une relation semblable, mais qui contient quelques nouveaux détails, que nous croyons devoir reproduire:

Lorsque le Sultan fut prêt à recevoir la mission, elle se rendit chez Sa Hautesse, qui habite le premier étage du palais. Reschid-Pacha entra en même temps que M. le baron O'Sullivan de Grass. Il se plaça à la droite du Sultan, qui fit signe au ministre belge d'approcher très-près de lui, tandis que la suite se tenait à une petite distance.

M. le baron O'Sullivan prit alors la parole et prononça un discours, s'arrêtant après chaque phrase, pour permettre à Reschid-Pacha d'en faire la traduction au Sultan, dont la physionomie exprimait une véritable satisfaction.

Quand le ministre belge eut cessé de parler, le Sultan adressa quelques phrases à Reschid-Pacha, que ce dernier traduisit de la manière suivante:

« L'empereur me charge de dire à V. Exc. qu'il est content de voir la Belgique replacée au rang des nations indépendantes. Il est satisfait également de voir que la Belgique désire resserrer avec l'empire ottoman ses anciens rapports d'amitié par un traité nouveau. La mission extraordinaire qui vous a été confiée par Sa Majesté le roi des Belges est agréable à Sa Hautesse, ainsi que le choix qui a été fait de V. Exc. pour la remplir; et les assurances amicales dont vous avez été l'organe, au nom du roi, votre maître, sont très-précieuses pour Sa Hautesse. »

M. le baron O'Sullivan présenta alors au Sultan, qui les prit de sa main et les passa à Reschid-Pacha, les lettres de créance émanées du roi des Belges. M. le vicomte Vilain XIII, faisant fonctions de premier secrétaire de légation, remit à l'un des secrétaires du Sultan les saos magnifiquement brodés qui, suivant l'usage, renfermaient ces lettres. M. le baron O'Sullivan nomma individuellement à Sa Hautesse les personnes qui l'accompagnaient.

Dans tous les cours de cette audience, le Sultan se montra d'une bienveillance et d'une affabilité parfaites.

BOISSONS DISTILLÉES. — DÉCLARATION POUR LE 2<sup>e</sup> SEMESTRE DE 1858.

M. le gouverneur de la province de Liège a adressé sous la date du 12 juin dernier, la lettre suivante aux collèges des bourgmestres et échevins:

« Messieurs, la loi du 18 mars 1858 (bulletin officiel n° 6), qui a établi un impôt sur le débit des boissons distillées et alcooliques, statue que cet impôt sera acquitté par les débiteurs de ces boissons, par semestre, au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. Comme cette loi est seulement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier, l'intérêt des débiteurs assujettis commande qu'ils soient avertis de l'obligation qui leur est imposée de faire une nouvelle déclaration, le 1<sup>er</sup> juillet pour pouvoir continuer leur débit pendant le deuxième semestre de cette année, et des pénalités qu'ils encourraient s'ils négligeaient de se conformer à la loi.

En conséquence, je vous invite, Messieurs, à rappeler avant la fin du mois de juin courant, par une publication dans la forme ordinaire, cette obligation aux débiteurs en détail de boissons distillées, afin de leur éviter, le cas échéant les inconvéniens des procès-verbaux de contravention que les employés des accises sont appelés par la loi à rédiger à charge des contrevenans. »

On assure qu'une nouvelle Société va être fondée par de grands Banquiers et Capitalistes de Bruxelles, Gand, Liège, Anvers, etc., à un capital considérable. Elle aura pour objet l'achat des actions financières industrielles indigènes, celui des mêmes actions étrangères et notamment de la Société de Commerce des Pays-Bas. Une fois son capital employé à ces opérations, la société émettra des certificats ou ses propres obligations. Ainsi par les réunions des valeurs diverses, elle formera une espèce de mutualité, mais cependant sur d'autres bases que celles des sociétés de ce genre déjà établies.

peut faire prendre une surface convexe pour une surface concave, et vice versa. Causes extérieures, causes intérieures raisonnemens faux, impressions mensongères, tout nous environne de fantômes. Que serait-ce donc si nous parlions des univers inconnus qui nous échappent, et des profondeurs dans lesquelles l'imperfection de nos organes nous empêche de descendre. L'œil d'un seul poisson, ou plutôt le cristallin d'un oeil, petit corps sphérique de la grosseur d'un pois, est composé de 5 millions de fibres qui se rattachent l'une à l'autre par plus de 62,500 millions de dents. Le professeur Ehrenberg a prouvé qu'il existe des monades égales à la vingt-quatrième millième fraction d'un pouce, et qu'elles se pressent dans le fluide de manière à ne pas laisser entre elles un espace plus grand que leur propre dimension. Chaque ligne cubique, ou une seule goutte de fluide, contient 500 millions de monades, nombre presque égal à celui des habitans de notre globe. Le même observateur a distingué des traces d'un système nerveux musculaire et même vasculaire dans les infusoires de grande espèce. Il a découvert que la *Leucopira paluda* possédait deux cents estomacs, et que dans les *orticellae* les intestins forment une spirale complète, finissant où elle a commencé. Pour découvrir l'appareil digestif de ces animaux invisibles, dont le microscope solaire peut seul apprécier les formes, on emploie une solution d'indigo pur, qui, en parcourant les cavités des organes digestifs, en a prouvé l'existence pendant l'observation. Les *Lepidopteres* diurnes ont des yeux composés de 17,525 lentilles ou facettes dont chacune possède toutes les qualités d'un oeil complet. Ainsi chacun de ces insectes qui voltigent sur nos têtes porte avec soi 54,650 yeux.

Nous sommes entourés de miracles, et la science elle-même ne peut que les observer, suppléer à l'imperfection des sens et attester, soit leur mensonge, soit leur impuissance. Le développement du tissu cellulaire des végétaux a souvent quelque chose d'extraordinaire dans sa rapidité. On a vu le *Lupinus polyphytus grandis* d'un pouce et demi par jour; la feuille de *Urania speciosa*, de quatre à cinq pouces par jour; dévelop-

Elle aura des succursales dans nos principales villes et à Amsterdam. Les statuts sont en ce moment soumis à l'approbation du Roi. Incessamment nous fournirons d'autres détails. (Com. Belge.)

## LA SITUATION ACTUELLE DE LA BELGIQUE.

Notre situation s'est bien améliorée depuis quelque temps. Pendant les premières semaines qui s'échelèrent après l'acceptation des 24 articles par le roi Guillaume, nos réclamations contre la mise à exécution de cet odieux traité, furent assez généralement accueillies au dehors avec une froideur inquiétante. Mais bientôt les choses ont changé de face. Les patriotiques démonstrations des deux provinces menacées d'un démembrement, les adresses des chambres, les écrits où l'injustice de la Conférence a été mathématiquement démontrée, les discussions soulevées par la presse patriote sur la force obligatoire du traité, ont produit sur l'esprit des étrangers un salutaire effet. Les journaux indépendants de Paris ont chaudement embrassé notre défense. Leurs plaidoyers ont trouvé de l'écho au palais du Luxembourg, comme au palais Bourbon. Pressé par les honorables MM. Villemain et de Montalembert, M. le comte Molé a fait une déclaration dont nous prenons acte avec joie: « Moi, contre la Belgique, s'est-il écrié, JAMAIS! » Jamais! ce mot retentira dans le cœur de tous les Belges. L'homme d'état qui l'a prononcé, acquerra des droits éternels à leur reconnaissance, si ses actes sont d'accord avec ses paroles. Certes, il nous est bien permis d'espérer, alors que de pareils engagements sont contractés à la face de l'Europe par le chef du cabinet français.

Ce n'est pas le premier service que M. le comte Molé aura rendu à notre pays. Ministre des affaires étrangères en 1850, il déclara qu'il ne permettrait jamais à la Prusse d'intervenir à main armée dans notre lutte contre la Hollande. Il le tint sa parole alors; qu'il la tienne encore aujourd'hui, et le Limbourg et le Luxembourg sont sauvés. Dans l'état actuel de l'Europe, le démembrement de ces deux provinces est impossible, si la France est décidée à s'y opposer. De sa part, rien qu'un refus de concours, rien qu'une simple menace suffira pour arrêter devant nos frontières les alliés du roi Guillaume. Ils n'ont pas fait la guerre en 1850 pour rendre notre pays à la maison d'Orange; ils ne la feront pas en 1858 pour lui rendre une partie du Luxembourg et du Limbourg.

En 1850, ils pouvaient hésiter sur le parti à prendre à l'égard de la France et de la Belgique. Alors ils ignoraient encore si le triomphe des révolutions de Juillet et de Septembre, serait compatible avec la paix du monde et avec la sûreté de leurs propres états; ils ignoraient si Louis-Philippe serait assez fort pour vaincre à l'intérieur les nombreux ennemis de sa dynastie; ils ignoraient si les idées d'ordre et de modération prévaudraient, dans le conseil de ce prince, sur les idées de conquête et de propagande; ils ignoraient si la Belgique serait assez forte pour se suffire à elle-même, assez sage pour s'abstenir de ce qui pourrait troubler la tranquillité de l'Europe, assez riche et assez industrielle pour relever son commerce du coup que les événemens lui avaient porté et pour rasseoir sur des bases nouvelles sa prospérité matérielle. Une expérience de huit années a dissipé tous ces doutes. Les deux révolutions de France et de Belgique ont fait leurs preuves. En 1850, les puissances ont reculé devant les périls d'une guerre européenne, alors qu'il ne leur était pas encore démontré que le maintien de la paix fut possible. Maintenant que cette démonstration a été opérée, elles n'iront pas faire, pour la possession de deux demi-provinces, ce qu'en 1850 elles ont refusé de faire pour la possession de notre pays tout entier.

La Belgique doit des actions de grâce aux publicistes étrangers et aux membres des chambres françaises qui ont si généreusement embrassé son parti. Honneur et reconnaissance à M. Villemain! Honneur et reconnaissance à M. de Montalembert surtout! Les services qu'ils nous ont rendus, sont de ceux qu'une nation n'oublie pas.

Le Luxembourg et le Limbourg ne se plaindront pas que les défenseurs leur aient fait faute. Jamais cause ne fut plaidée avec plus de chaleur, ni par des voix plus éloquentes. On n'accusera pas non plus ces deux provinces de se manquer à elles-mêmes et de demeurer indifférentes à leur sort. Elles ont assez énergiquement manifesté leur aversion pour la domination hollandaise, et leur ferme volonté de rester à tout jamais unies à la Belgique. Leurs conseils provinciaux vont renouveler la protestation qu'ils ont faite l'an dernier contre la mise à exécution des 24 articles. Pour donner plus de poids à cette nouvelle démarche, les représentants du Luxembourg viendront en corps à Bruxelles exprimer au roi les vœux de leurs commettans. Les conseils du Hainaut, de

pement qui équivaut à quatre ou cinq mille cellules par heure. Le champignon nommé *botrytis giganteum*, n'a besoin que d'une nuit pour percer la terre et devenir gros comme une gourde; supposez cette gourde composée de 47 milliards de cellules chacune d'un 200<sup>e</sup> de pouce de diamètre, ce qui est le moins que l'on puisse supposer, vous trouvez que dans l'espace d'une nuit ce champignon aura développé 4 milliards de cellules par heure ou 66 millions par minute.

Chaque des feuilles du *coryphæa elata* ou palmier de l'Inde, à 50 pieds de circonférence et une tige de 12 pieds, ce qui donne cette feuille une élévation quatre fois plus considérable que celle de l'homme le plus grand, il faut étudier l'anatomie végétale dans cette immense machine, dont les myriades de ramifications de veines et de fibres rejettent dans l'ombre la métropole de l'Angleterre, avec ses allées, ses rucs, ses places publiques, ses fontaines et ses réservoirs. L'araignée fleuve a de cinq ou six mille petits trous par où s'échappe la liqueur dont elle fait son tissu. Cette poussière brillante qui vous semble répandue sur les ailes du papillon, compose une immense mosaïque naturelle formée d'une multitude d'écaillés superposées et fixées dans l'aile par un pédoncule étroit, à peu près comme des tuiles sur une maison. Enlevez-les, vous ne trouverez plus qu'une membrane élastique, fine et transparente; avec de petites lignes de dents ou de trous destinés à recevoir les pédicules. L'evenoeh en a compté plus de 400,000 sur les ailes du petit papillon du ver-à-soie. Une mosaïque moderne peut contenir 800 *lesservelle* ou fragmens colorés dans une surface d'un pouce carré; la mosaïque des ailes d'un papillon peut en contenir 400,756 dans le même espace.

Nos sens, nous les répétons et nous l'avons prouvé, sont des guides incomplets et inadmissibles; les apparences les plus fausses nous pressent de tout côtés, et sans l'examen le plus attentif, nous courons risque de passer notre vie sous le nuage d'une mystification éternelle.

(Dublin Quarterly Review.)

Namur et de la Flandre orientale appuient les réclamations des deux provinces menacées. Nous espérons que les conseils du Brabant, de Liège, d'Anvers et de la Flandre occidentale suivront ce noble exemple. Ainsi qu'un conseiller provincial de la Flandre orientale l'a dit avec raison, de pareilles propositions, une fois présentées, doivent être adoptées. Il aurait pu ajouter qu'une fois faites dans un conseil provincial, elles doivent être faites dans tous les autres.

Sur la question des 24 articles, il y a unanimité chez nous. Là-dessus toutes les opinions sont d'accord et les divers partis n'en forment plus qu'un seul qui comprend la nation tout entière. Catholiques et libéraux, républicains et monarchistes, doctrinaires et radicaux, le clergé, la noblesse, la bourgeoisie, l'armée, le peuple, tous n'ont qu'une pensée, qu'un désir, qu'un sentiment : tous veulent maintenir intact le territoire belge; tous veulent que les provinces qui se sont associées à la cause de la révolution au jour du danger, y demeurent associées aux jours de paix et de prospérité et qu'elles goûtent avec nous les fruits de cette révolution qui est leur ouvrage aussi bien que le nôtre.

Sur ce point, l'unanimité est si grande, que le parti orangiste lui-même, cette minorité égoïste qu'on supposait inaccessible aux sentiments généreux, que le parti orangiste lui-même fait cause commune avec le reste de la nation, et qu'il proteste, lui aussi, contre le démembrement du Limbourg et du Luxembourg, préférant toujours la Belgique de 1815 à celle de 1850, mais aussi préférant mille fois la Belgique du STATU quo à celle des 24 articles.

Il est bon qu'on le sache à Londres. Ceci n'est point un jeu d'enfants. Il y a autre chose ici que des phrases de tribune et des articles de journaux. Cette unanimité de réprobation, cette opposition éclatante de toutes parts, n'est pas un feu de paille destiné à s'éteindre au premier souffle de la Conférence, à la première menace partie de Berlin. Si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, nos alliés nous délaissent au moment décisif, nous n'abandonnerions pas lâchement les deux provinces menacées d'un morcellement, les autres provinces ne leur manqueraient pas, et l'œuvre d'iniquité ne s'accomplirait point, sans que la Belgique laissât empreinte sur le sol qu'on lui arracherait, une courageuse et sanglante protestation, qui tôt ou tard aurait des effets réparateurs.

(OBSERVATEUR.)

Une charrette, chargée de planches et de ferrailles, escortée par deux agents de police, est entrée hier, vers midi en ville, venant à ce qu'on assure du cimetière de la Chartruse. Il paraît que l'autorité a reçu des plaintes qui inculpent le fossoyeur de ce cimetière, d'avoir retiré, des sépultures, les divers objets qui enveloppent les cadavres et de les avoir appliqués à son profit. Ces plaintes auraient exigé l'envoi de deux commissaires de police, sur les lieux, afin de procéder à des perquisitions judiciaires, qui auraient amené la saisie des planches et des ferrailles dont le convoi a été dirigé vers le cabinet de M. le juge d'instruction.

Hier, vers 10 heures et demie du soir, les nommés Alexis Leclercq, âgé de 19 ans, ouvrier tailleur en pierres, et Philippe Joseph Ringuet, marié, père de deux enfants en bas-âge, ouvrier marbrier, domiciliés rue Vertbois, ont péri en se baignant dans la Meuse, un peu au-dessus du nouveau pont de la Boverie. Leurs camarades qui se baignaient également n'ont pu leur porter aucun secours, et les cadavres n'ont point encore été retirés de la Meuse.

Les courses ainsi que les fêtes du mois d'août promettent d'être cette année plus animées et plus brillantes encore que celles des années précédentes.

Les modifications introduites tant au programme qu'au règlement des courses obtiennent l'assentiment des amateurs de chevaux même étrangers à la Belgique.

Lord Seymour a promis d'envoyer des chevaux aux courses.

Il est question d'ouvrir un concours pour les sociétés d'arquebusiers.

COURSES DE NAMUR.

Le 14 courant à midi, auront lieu les courses de chevaux à l'hypodrome de Belgrade, malgré le mauvais choix du jour; qui est un samedi, il y aura affluence à ces courses; tous nos environs accourent d'ordinaire en foule pour jouir de ce spectacle.

Voici le programme et les prix destinés aux vainqueurs; 1<sup>er</sup> prix : 1,000 fr. pour les chevaux de 3 ans, nés et élevés dans la province;

2<sup>o</sup> prix : 1,000 fr. pour les chevaux de tout âge, nés et élevés dans la province;

3<sup>o</sup> prix : 1,500 fr. pour les chevaux indigènes;

4<sup>o</sup> prix : 600 fr. pour la course dite d'amateurs (gentlement riders.);

5<sup>o</sup> prix : selle et bride pour le prix de la course des chevaux de labour.

— La foire aux chevaux de Tongres se tiendra cette année le mardi 24 juillet, il sera décerné trois prix, chacun de 50 francs, savoir :

Un prix pour le cheval de labour, entier ou hongre, le plus beau et ayant le plus de valeur;

Un prix pour la plus belle jument propre au labour et ayant le plus de valeur.

Un prix à la personne qui aura présenté en vente, au marché le plus grand nombre de chevaux, lequel nombre ne pourra être au-dessous de dix.

La même personne ne pourra obtenir qu'un seul de ces prix.

Les concurrents devront se faire inscrire au secrétariat, à l'Hôtel-de-Ville.

— Les grottes de Han-sur-Lesse, déjà si renommées, et qui attirent chaque année des visiteurs étrangers dans la province de Namur, viennent de s'enrichir de la découverte de nouvelles salles, et les embellissements extérieurs qu'il orient chaque jour davantage, la recommandent comme un but toujours agréable de promenade : On espère de la phis-

lantropie bien connue de M. Vandermael, fondateur de l'établissement géographique de Bruxelles, qu'il saisira cette occasion pour doter le pays et la géographie d'une nouvelle description qui est devenue nécessaire.

— M. Giles, de Rochefort, vient de découvrir aux environs de Han, des mines nouvelles et très-abondantes de fer, déposé dans les gangues, entre les fissures des rochers, qu'il fait exploiter; ces mines promettent de nouvelles découvertes; et, si l'on y ajoute celles de plomb, d'étain, de pirite, de marbre, de calcaire, etc., que recèlent les alentours, on comprendra de quelle importance pourra devenir la province aussitôt que des routes seront ouvertes aux richesses minières qui dorment là infructueusement. (ECLAIREUR.)

— On lit dans le Journal de Verviers, du 10 juillet : Ce matin, la gendarmerie, conjointement avec des agents de police de Verviers, ont arrêté et écroué dans la maison d'arrêt de l'arrondissement, en vertu d'un mandat de dépôt, quatre jeunes gens de cette ville, prévenus de coups et blessures portés à l'agent de police Croft, en fonction, et au sieur Decorse, sa femme et ses filles; plus de bris de vitres et de porte, à Verviers, la nuit du 9 au 10 courant, délit prévu par les articles 209, 212, 311 et 456 du code pénal.

— Le 5 juillet, dans l'après-midi, la nommée Elisabeth Le gueridon, âgée de 42 ans, épouse de Hubert Monjardin, demeurant à Theux, s'est précipitée d'une croisée du premier étage de sa maison dans la rue, d'où elle a été relevée horriblement mutilée et n'a survécu que quelques instants à sa chute. On attribue ce fait à un accès de fièvre dont elle était atteinte.

— Le 7 du courant, un incendie s'est déclaré au hameau de Hevremont, commune de Limbourg, et a consumé six maisons. Elles étaient assurées.

— Les travaux à la route de fer rhénane avancent rapidement. La GAZETTE DE COLOGNE entre dans de longs détails sur les travaux achevés jusqu'à présent. Il y a maintenant 1675 personnes occupées à cette route.

— On lit dans le JOURNAL DE LUXEMBOURG, 7 juillet :

« Le 50<sup>o</sup> régiment de ligne en garnison à Trèves, arrivera à Luxembourg le 15 de ce mois. Un détachement de Partillerie de la garnison de Luxembourg est parti ce matin pour Trèves; il n'y restera que quelques jours pour des manœuvres. »

— La GAZETTE D'AUGSBOURG dément le bruit que deux bataillons de troupes hessoises doivent être dirigés sur le Luxembourg.

— La GAZETTE DE SYDNEY annonce la mort d'un condamné nommé Sam Terry, qui avait été déporté à la Nouvelle Galles du Sud il y a environ cinquante ans, et qui laisse une fortune de 10,000 liv. sterl. (250,000 fr.) de revenus, qu'il a amassé par son travail, et dont il a fait, avant de mourir, le partage entre sa femme et ses enfants. Il a été enterré avec pompe et avec tous les honneurs maçonniques par les frères d'une loge dont il faisait partie.

— L'écho le plus remarquable est dans la VILLA SIMONETTA, près de Milan. Il répète un coup de pistolet jusqu'à 80 fois. Napoléon se rendait souvent dans cette villa pour y tirer des coups de pistolet. Cet écho lui parut la chose la plus extraordinaire qu'il eût jamais entendue.

(ECHO DU MONDE SAVANT.)

— Les journaux américains annoncent que le prince de Joinville est arrivé, le 15 juin au soir, de West-Point à New-York, où il est descendu à Astor-Hôtel. Quelques-uns des membres du comité formé pour la réception du prince s'étaient rendus à West-Point, avec le consul-général français, pour accompagner S. A. R. jusqu'à New-York.

Le lendemain, de l'arrivée du prince, le 16 juin, les citoyens français présents à New-York se sont réunis, à sept heures du soir, pour assister au banquet que le prince a accepté.

CONSEIL PROVINCIAL.

SÉANCE DU 10 JUILLET. — PRÉSIDENTIE DE M. NAGELMAEKERS.

La séance s'ouvre à 11 heures par l'appel nominal. MM. de Chestret, de Copis, Davignon, Lekeu, sont absents. Tous ont justifié d'un motif légitime.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans réclamation.

Communications : 1<sup>o</sup> Le conseil communal de Liège sollicite un subside de la province pour la construction du quai de hallage et la dérivation de la Meuse. — Renvoi à la 5<sup>o</sup> commission.

2<sup>o</sup> M. le directeur du conservatoire de musique demande un subside pour la création d'un cours de langue et de littérature française. — Renvoi à la 1<sup>re</sup> commission.

3<sup>o</sup> Proposition faite par M. Ed. Dubois, appuyée par MM. Richard et David, tendante à ce que le conseil s'adresse au gouvernement pour que le chemin de fer qui doit relier la province de Namur au système général des chemins de fer, passe par Tirlemont et non par Tubise. — Renvoi à la 5<sup>o</sup> commission.

M. le gouverneur communique au conseil une lettre de M. le procureur-général, informant le conseil des choix faits par la cour des candidats pour la place de président au tribunal de première instance, et il requiert le conseil de procéder à son tour au choix des candidats. — Dépôt au greffe.

On ouvre la discussion du rapport sur les comptes des fonds provinciaux. Aucun membre ne demandant la parole, les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Lhonneux, au nom de la députation permanente, fait un rapport contenant l'analyse des observations faites par les divers conseils communaux de la province, sur l'organisation des gardes champêtres.

D'après le nouveau projet, ces gardes recevraient un traitement plus élevé, seraient formés par compagnies et régiments, porteraient un uniforme, seraient astreints à se réunir de trois mois en trois mois, au chef-lieu du canton, pour y passer une inspection, et enfin pourraient être mobilisés pour porter secours à l'armée, mais ce projet n'a rencontré que de l'opposition de la part du plus grand nombre des communes. La plupart, dénuées de ressources, ne veulent pas accroître les dépenses, d'autres craignent que l'absence du garde-champêtre, causée soit par les inspections, soit par la mobilisation du corps ne devienne une occasion de troubles dans les communes.

Ce rapport, qui ne doit être envisagé que comme une analyse des renseignements demandés par le conseil, est renvoyé à la troisième commission.

M. Gilain, au nom de la 4<sup>me</sup> commission, fait un rapport sur la révision des règlements provinciaux, relativement au mode de répartition des charges locales. Il résulte de ce rapport que cette révision est absolument sans objet dans la province de Liège, vu qu'il n'y existe aucun règlement sur cette matière.

M. Vandermaesen, au nom de la troisième commission, propose d'approuver le marché conclu par la députation pour la fourniture du mobilier des casernes de gendarmerie.

M. Robert, au nom de la deuxième commission, propose de rejeter

la demande d'un subside, faite par le commissaire d'arrondissement à Huy, afin de louer un local propre au dépôt des archives du commissariat.

M. Destriveaux au nom de la 1<sup>re</sup> commission, présente un rapport sur la chaussée des Romains. L'honorable membre exprime ses regrets sur l'état d'abandon dans lequel cette route a été laissée depuis tant d'années. Il fait ressortir la haute importance de cette voie de communication, qui traverse la Belgique dans toute son étendue du nord au midi, et fait des vœux pour qu'elle soit mise en état de rendre tous les services qu'elle est susceptible de procurer. Pour atteindre ce but il faudrait une réparation générale dont les frais s'élevaient dans la province de Liège à 500,000 francs. Les frais d'entretien monteraient annuellement à la somme de 18,000 fr. Le produit des barrières à établir sur cette route ne suffirait peut-être pas pour couvrir de telles dépenses; c'est pourquoi la commission avait d'abord eu le projet de déclarer la voie romaine chemin vicinal, et de la mettre par là à la charge des communes et des provinces qu'elle traverse, mais elle a abandonné ce projet pour en embrasser un autre, qui, comme terme moyen, n'offre pas les inconvénients du précédent. Il consiste à faire intervenir les communes et les provinces dans les frais de réparation. La province achèterait les matériaux et les transporterait sur les lieux, les communes payeraient la main d'œuvre. Le rapporteur conclut en conséquence à ce que la députation permanente soit chargée de prendre avec les communes intéressées les arrangements convenables et à ce qu'une somme de 50,000 fr. soit mise à la disposition de la députation. Le rapporteur émet le vœu que ce chemin soit déclaré domaine de l'état, et tombe par là à charge de celui-ci. De Liège à Tirlemont la chaussée des Romains est le seul affluent au chemin de fer, et d'après les promesses du ministre des travaux publics, le chemin de fer est destiné à être relié à tous les points des provinces qu'il traverse par des routes affluentes. On peut donc espérer que la chaussée des Romains ne restera pas toujours à la charge de la province.

La discussion de ce rapport, ainsi que celle des trois autres qui précèdent, est remise à demain.

M. Flechet, au nom de la 5<sup>o</sup> commission, propose de renvoyer à la députation permanente, la nomination d'un conducteur cantonnier sur la route de Maestricht à Battice. — Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

On ouvre la discussion du rapport de la 5<sup>o</sup> commission sur l'emplacement de la caserne de gendarmerie à Verviers. Les conclusions tendaient à ce que cette caserne fut construite dans le jardin des ex-Carmes à Verviers.

M. Delfosse demande si c'est aux frais de la province que l'on entend construire cette caserne.

M. Richard, membre de la 5<sup>o</sup> commission, répond affirmativement : il rappelle que le rapport propose d'allouer une somme de 2400 frs. à cet effet. — Un de MM. les secrétaires donne une nouvelle lecture du rapport.

MM. Vandermaesen et David insistent sur la haute utilité et la nécessité de la construction.

M. Nicolai rappelle que c'est encore dans ce même jardin que l'on doit construire une prison neuve; il demande si l'établissement de la caserne ne contrariera pas ce plan. Il signale la situation vicieuse du préau et émet le vœu qu'il soit changé.

M. Willmar répond que le jardin, par son étendue, permet les deux constructions sans que l'une cause le moindre inconvénient à l'autre; il pense qu'il serait peut-être utile que la province fit quelques démarches auprès du gouvernement, pour savoir si celui-ci ne serait pas disposé à intervenir dans la dépense.

M. Destriveaux demande que l'on charge la députation de s'entendre avec le gouvernement pour la part que celui-ci voudrait prendre à la construction des casernes projetées, sans que cependant la province en perde la propriété, et que l'on autorise en même temps la députation à faire construire des casernes avec les fonds provinciaux (24,000 francs), dans le cas où le gouvernement ne voudrait pas intervenir.

M. Delfosse votera pour l'amendement en ce qui concerne l'autorisation à donner à la députation de s'entendre avec le gouvernement, mais il s'opposera à ce que l'on commence les travaux pour le cas où le gouvernement ne veut pas intervenir.

Il pense que le gouvernement prétend avoir droit à la propriété du couvent des ex-Carmes, puisqu'il a décidé que les prisons y seraient construites, travaux qui tombent entièrement à charge du gouvernement. L'honorable membre voudrait, qu'avant de commencer les travaux, la question de la propriété du couvent fut décidée.

MM. Vandermaesen et Grosfils prennent, à diverses reprises, la parole pour insister sur la nécessité de faire construire cette caserne le plus promptement possible.

M. Delfosse, tout en reconnaissant l'urgence, ne veut pas prendre une mesure dont on pourrait se repentir; il voudrait que la construction de la caserne et celle de la prison, qui offrent toutes deux le même degré d'urgence, pussent se faire en même temps et d'après un même plan.

Plusieurs membres prennent encore la parole, le conseil adopte l'amendement de M. Destriveaux.

Le dernier objet à l'ordre du jour est la discussion du rapport sur la nomination des conducteurs attachés au service de la province. Les conclusions de ce rapport tendaient à ce que les deux conducteurs et les deux aides fussent renommés, mais sur l'observation de M. Willmar qu'il serait infiniment plus avantageux de nommer trois conducteurs et un aide, ou charge la députation de la nomination de ces fonctionnaires : En conséquence de ce changement, le crédit alloué pour traitement de ces agents sera majoré de 450 fr.

Le conseil décide qu'il procédera jeudi à la nomination des membres de la députation permanente.

La séance est levée à 2 heures.

SUCCESSALE DE LA BANQUE DE BELGIQUE A LIÈGE.

L'administration de la succursale de LA BANQUE DE BELGIQUE à Liège, a l'honneur de faire connaître qu'elle a établi une CAISSE D'ÉPARGNE dont les intérêts sont fixés à 4 0/0 l'an. Les bureaux situés PLACE ST.-PAUL, n° 58, sont ouverts depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après midi.

VILLE DE LIÈGE.

Arrosement dans les Temps de Chaleur.

Le collège des bourgmestre et échevins, vu l'art. 10 du règlement communal du 29 décembre 1855, portant :

« Dans les tems de chaleur et aussitôt que l'avertissement public en aura été donné, les habitants seront tenus d'arroser ou de faire arroser, dans les limites prescrites pour le balayage, la partie de la voie publique située devant leurs maisons ou propriétés. L'administration indique les heures d'arrosement. »

Informe les habitants qu'à partir de la publication du présent avis l'arrosement susdit devra avoir lieu chaque jour, à moins de pluie suffisante, savoir : le matin de 10 à 11 heures et l'après-dîner de 2 à 3 heures.

MM. les commissaires de police ont été chargés d'assurer l'exécution de cette obligation.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 8 JUILLET.

Décès : 1 garçon, 1 fille, 1 homme, 2 femmes savoir :

H.-H. J. Tixhon, tourneur, âgé de 25 ans, rue du Champion, époux de M.-J. Biéber dit de Ronen. — M.-L.-M. Meyers, sans prof., âgée de 75 ans, rue Pont St-Julien, veuve de J. Lejeune. — M. Dehousse, sans profession, âgée de 53 ans, rue faub. Vivegnis, épouse de Gérard-Joseph Falm.

Du 9. — Naissances : garçons 15, filles, 11.

Décès : 1 garo., 2 filles, 2 hommes, 2 femmes, savoir : J.-J. Louwette, cordonnier, âgé de 86 ans, rue d'Amay, époux de M. C.-J. Marichal. — J. Bafort, soldat au 2<sup>e</sup> bataillon du 2<sup>e</sup> régiment de ligne, âgé de 22 ans, célibataire, en garnison en cette ville. — J.-C.-J. Stasse, ex-religieuse, âgée de 65 ans, rue du Mouton Blanc. — L. Guilleaume, marchande, âgée de 58 ans, rue des Mineurs, célibataire.

Du 10. — Naissances : 4 garçons, 1 fille.  
 Décès : 5 hommes, 2 femmes :  
 G. Vandermeer, docteur en médecine, âgé de 75 ans, rue des Ecoles.  
 veuf de C.-M. J. Dawance. — J. Louis, menuisier, âgé de 75 ans, rue  
 Grande Bèche, veuf en 2<sup>e</sup> nocces de F. Delacombre. — G. Bury, houlleur,  
 âgé de 55 ans, rue St-Nicolas, en Glain, époux de M.-G. Rome. — A.-C.  
 F. Baillet, sans profession, âgée de 80 ans, rue St-Adalbert, célibataire.  
 — M.-B. Fraikin, journalière, âgée de 40 ans, rue grand Jonckeu, époux  
 de H.-A. Fraikin.

**ANNONCES.**

**M<sup>me</sup>. V<sup>e</sup> BERTRAND,**

RUE PONT-D'ILE, N° 849,  
 A l'honneur d'annoncer au public qu'elle a reçu une  
**BELLE PARTIE DE CHAPEAUX**  
**EN PAILLE D'ITALIE,**  
 pour hommes et enfans, à très-larges et très-petits bords,  
 extra-fins, ainsi que des Marins et Bourlets pour enfans, et  
 quantité d'autres articles trop longs à détailler; le tout à des  
 prix très-moérés. 994

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,  
 UNE BONNE  
**Maison de commerce,**  
 ENSEIGNÉE DU ST.-ESPRIT,  
 SISE RUE DEVANT LA BOUCHERIE.  
 S'adresser pour plus amples informations en l'étude du  
 notaire BOULANGER, rue Hors-Château, dépositaire des  
 titres. 952

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.  
**MINES.**  
 DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE FLÔNE,  
 AMAY, JEHAY ET ST.-GEORGES.  
 PUBLICATIONS NOUVELLES EN EXÉCUTION DE L'ART. 15 DE LA LOI DU  
 2 MAI 1857.

Le ministre des travaux publics,  
 Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837 et l'arrêté royal  
 du 22 juin 1857;  
 Vu la demande en concession de mines de houille sous  
 les communes de Flône, Amay et Jehay formée le 18 août  
 1825, par le sieur Paquô (Théodore-François), domicilié à  
 Flône;  
 Vu la demande en extension de concession de mines de  
 houille sous la commune de Saint-Georges formée le 12 mai  
 1828, par le sieur Paquô (Théodore-François), domicilié à  
 Flône;  
 Considérant que ces demandes tombent sous l'application  
 de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1837;  
 Arrête :  
 Art. 1<sup>er</sup>. Lesdites demandes et le présent arrêté seront  
 publiés dans le *Moniteur*, par trois insertions consécutives,  
 faites de quinze en quinze jours.  
 Art. 2. Ces demandes et le présent arrêté seront en outre  
 publiés, par trois insertions consécutives, de quinzaine en  
 quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et  
 affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine  
 en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de  
 l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans  
 toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.  
 La députation du conseil provincial de Liège est chargée  
 de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.  
 Bruxelles, le 12 juin 1858.

*Suit la demande.*  
 Par pétition enregistrée à l'administration provinciale, le  
 31 décembre 1818, et renouvelée le 21 août 1825, le sieur  
 Paquô (Théodore-François), domicilié à Flône, a demandé  
 la concession de mines de houille, gisantes sous des terrains  
 d'une étendue superficielle de 545 bonniers 55 perches car-  
 rées 14 aunes carrées, situés dans les communes de Flône,  
 Amay et Jehay, et dont les limites sont ainsi qu'il suit :  
 Au nord, partant du bois de St.-Lambert par le chemin  
 dit drève de Gaillard (Saul), en longeant le côté sud de ce  
 chemin jusqu'à l'angle nord-est de la ferme dite de la Bras-  
 serie à Jehay; de ce point, par une ligne droite longue de  
 1,577 aunes, allant vers le nord-est et aboutissant au pont  
 del Macralle établi sur le ruisseau de Flône entre le bois de  
 Jehay et celui de Warfusée;  
 A l'est, suivant la limite entre les bois de Jehay et Flône,  
 d'une part, et celui de Warfusée, d'autre part, en traver-  
 sant une allée de hauts arbres jusqu'à la grande voie qui sé-  
 pare la commune de St.-Georges de celle de Flône; poursuivi-  
 vant cette grande voie jusqu'à l'endroit où se trouvent placés  
 une borne et un fort piquet en chêne, à cinq aunes neuf  
 palmes de distance du clos Mossoux;  
 Au sud, de là, par une ligne droite longue de 1,444 mè-  
 tres, se dirigeant vers le sud-ouest et finissant à l'angle  
 nord-est du bâtiment des usines de Flône, situées au ravin  
 de Flône; de cet angle, par une seconde ligne droite longue  
 de 890 aunes, se terminant à une borne placée à la haie qui  
 sépare les biens communaux d'Amay des champs de la ferme  
 du Rusmont;  
 A l'ouest, longeant cette haie jusqu'au chemin de la ferme  
 du Rusmont, à l'endroit où il a existé une mare dite vivier  
 Lacroix; prenant le grand chemin qui passe devant la ferme  
 a x Payreuses dite Wesmael, et le continuant jusqu'au car-  
 refour formé entre autres par le chemin du Grand-Vialmont;  
 de ce point, par une ligne droite longue de 464 aunes, al-  
 lant vers le nord et aboutissant à l'endroit où se réunissent  
 les sources venant des bois du Petit-Cheneux et du Fays;

enfin, suivant la limite entre les bois de Jehay, d'une part  
 et ceux du Petit-Cheneux, du Fays et de St.-Lambert, d'autre  
 part, jusqu'au chemin dit drève de Gaillard (Saul), lieu  
 de départ.  
 Le pétitionnaire a offert aux propriétaires de la surface de  
 80<sup>e</sup> panier ou 10 cents par bonnier métrique.

A la députation permanente du conseil provincial,  
 Messieurs,  
 Le soussigné Paquô (Jean-Théodore-François), de Flône,  
 concessionnaire de mines et exploitant, a l'honneur de vous  
 exposer :  
 Que dans sa pétition de demande en maintenance de conces-  
 sion de mines de houille, renouvelée le 21 août 1825 et pu-  
 bliée par votre arrêté du 27 septembre suivant, il s'est  
 glissé une erreur de délimitation au nord.  
 Cette limite est décrite comme suit à votre arrêté sus-  
 mentionné ainsi qu'au plan : « Au nord, partant du bois de  
 St.-Lambert par le chemin dit drève de Gaillard (Saul), en lon-  
 geant le côté sud de ce chemin jusqu'à l'angle nord-est de la  
 ferme dite la Brasserie à Jehay; de ce point, par une ligne  
 droite longue de 1,577 aunes, allant vers le nord-est et abou-  
 tissant au pont del Macralle, établi sur le ruisseau de Flône  
 entre le bois de Jehay et celui de Warfusée. »  
 La limite desdites propriétés n'est point au pont del Ma-  
 cralle, elle est à environ quatorze aunes en amont à l'angle  
 formé à la terre ou sart nouveau par les limites séparatoires  
 des communes de Flône, de Jehay et de St.-Georges, et en-  
 veloppe une parcelle d'un bonnier 27 perches 88 aunes, ap-  
 partenant au bois domanial et faisant partie de la commune  
 de Flône.

Toute minime que soit cette parcelle, elle doit cependant  
 rentrer dans ma délimitation ainsi qu'elle y a été précédem-  
 ment comprise; et d'ailleurs M. Vandenstein, demandeur  
 en concurrence, n'a jamais entendu comprendre dans sa de-  
 mande aucune portion du bois domanial ni de la commune  
 de Flône.  
 Le soussigné vient en conséquence demander que sa limite  
 nord soit redressée comme suit :  
 « Du point A au bois de St.-Lambert, une ligne droite par  
 la drève de Gaillard (Saul), passant à 60 aunes sud de la  
 Brasserie à Jehay B, et aboutissant à la limite des communes  
 de Flône, Jehay et de St.-Georges, à 14 aunes en amont du  
 pont dit Macralle H, séparant également le bois domanial de  
 Flône d'avec celui de Jehay. Cette ligne parcourt une lon-  
 gueur totale de 2,605 aunes. »  
 Ce redressement n'a d'autre but que la régularité de la  
 délimitation de la ligne nord de sa demande.  
 Il joint à la présente requête un plan figuratif de ce re-  
 dressement, lequel, comparé avec le plan de sa demande,  
 en démontrera la nécessité.

Quoi faisant, etc.  
 (Signé) Th. PAQUÔ.

*Demande en extension de concession de mines de houille.*  
 Par pétition enregistrée au gouvernement de la province  
 de Liège, le 17 mai 1828, sous le n° 1056 du répertoire par-  
 ticulier, le sieur Paquô (Théodore-François), de Flône, a  
 formé une demande en extension de concession de mines  
 de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue super-  
 ficielle de 555 bonniers 79 perches 2 aunes carrés, dépen-  
 dans de la commune de St-Georges, et dont la délimitation  
 est ainsi qu'il suit :  
 Au nord, partant de la jonction du chemin de Rogerée à  
 Bodegnée avec celui de Hapsée à Flône dit Entre-Deux-Hau-  
 teurs, par une ligne droite longue de 2,246 aunes, se ter-  
 minant au clocher de l'église de St-Georges;  
 A l'est, prenant alors le chemin de St-Georges au château  
 de Warfusée dit des Brouesses ou du Many, et le continuant  
 jusqu'à la drève et haie du château de Warfusée;  
 Au sud, suivant cette drève en passant devant l'entrée de  
 la ferme et du château de Warfusée; puis longeant le mur  
 se dirigeant à l'ouest, jusqu'à la maison Doyen (Lambert);  
 de cette maison par une ligne droite longue de 665 aunes en-  
 viron, finissant à la maison Remy, volant à l'entrée du che-  
 min dit tige des Boyys; de cette maison, par le chemin dit  
 tige Delhousse ou chemin de Warfusée à Flône, jusqu'aux  
 limites des communes de St-Georges et de Flône, formant  
 aussi celle des bois de Warfusée et de Flône à l'endroit où  
 il existe une borne en pierre de grès.  
 A l'ouest, côtoyant ensuite lesdites limites jusqu'au rui-  
 sseau de Flône au pont dit del Macralle; prenant alors le  
 chemin de Flône à Hapsée, dit Entre-deux-Hauteurs, et le  
 continuant jusqu'au point de départ.  
 Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers 10 cents  
 par bonnier métrique.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.  
**CORPS DES PONTS ET CHAUSSÉES.**  
 PROGRAMMES DES EXAMENS POUR 1858.  
 Le ministre des travaux publics,  
 Vu le règlement organique du corps des ponts et chaus-  
 sées du 29 août 1831, et les arrêtés royaux du 26 mai et du  
 24 juillet 1857;  
 Arrête :  
 Un concours sera ouvert à Bruxelles, le 10 décembre pro-  
 chain, et jours suivans s'il y a lieu, pour l'examen :  
 1<sup>o</sup> Des personnes qui désirent être admises dans le corps  
 des ponts et chaussées en qualité d'aspirans-conducteurs;  
 2<sup>o</sup> Des personnes qui désirent y être admises en qualité  
 d'élèves;  
 3<sup>o</sup> Des élèves et conducteurs qui aspirent au grade de  
 sous-ingénieur;  
 4<sup>o</sup> Des conducteurs qui aspirent au grade d'ingénieur de  
 5<sup>e</sup> classe.  
 Les examens se feront d'après les programmes ci-annexés,  
 approuvés pour le concours de 1858.  
 Bruxelles, le 12 juin 1858.

PROVINCE DE LIÈGE. — TRAVAUX PUBLICS.

AVIS. — Mardi, 17 juillet 1858, à onze heures du matin,  
 à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par dev-  
 vant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, en  
 présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et  
 sous l'approbation de la députation du conseil provincial  
 de Liège, à la adjudication publique par soumission et  
 aux enchères des travaux ci-après :  
 1<sup>o</sup> Rectification, exhaussement et élargissement de diffé-  
 rentes parties du chemin de halage de la Meuse, rive gauche,  
 à partir et en aval de la Maillieue.  
 2<sup>o</sup> Réparation et divers ouvrages d'entretien ordinaire,  
 à exécuter en 1858, sur tout le cours de la même rivière  
 dans cette province, en amont de Liège.  
 3<sup>o</sup> Divers ouvrages d'entretien ou réparations à exécuter  
 pendant cette année, sur le cours de la rivière susdite, de-  
 puis le Pont Maghin, à Liège, jusqu'à la limite de la pro-  
 vince de Liège, vers celle de Limbourg.  
 4<sup>o</sup> Construction d'une partie de chemins de halage, le  
 long et à la gauche de la rivière d'Emblève en aval, du per-  
 teuis menagé dans la digue de barrage du moulin de Martin  
 Rive.  
 5<sup>o</sup> Travaux à faire pour débarrasser la ligne navigable de  
 la dérivation de la rivière d'Ourte, vers le pont d'Amercœur,  
 des pieux qui y gênent la navigation qui se trouvent immé-  
 diatement au-dessus du bassin des Communes, à la Boverie.  
 Les cahiers des charges sont déposés à l'hôtel du gouver-  
 nement, et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des  
 ponts et chaussées.  
 A Liège, le 7 juillet 1858.

**BOURSES.**

PARIS, LE 9 JUILLET.

Trois p. c. . . . .	80 50	Actions réunies. . . . .	—
Quatre p. c. . . . .	102	Différée ancienne. . . . .	—
Cinq p. c. . . . .	111 55	Dito nouv. s. int. . . . .	—
Act. de la Banque. 2600		Dettes actives. . . . .	25
Obl. la vil. de Par. 1160		Id. passive. . . . .	5
Emprunt belge. . . . .	102 1/2	Emp. rom. . . . .	101 5/8
Société Générale. . . . .	—	Rente de Naples. . . . .	99 1/5
Banque de Belgiq. 1445		Empr. portugais. . . . .	—
Mutualité. . . . .	—	Miguéliste. . . . .	—

AMSTERDAM, LE 9 JUILLET.

HOLL. Dette activ. . . . .	101 15/16	Certific. à Amster. . . . .	—
Dito 2 1/2. . . . .	54 15/16	Pologne. L. fl. 500 . . . . .	117
Différée. . . . .	—	Prus. L. de Rd. 50 . . . . .	—
Billet de change. . . . .	25 1/4	Espagne. E. Ard. . . . .	21 15/16
Obl. synd. d'am . . . . .	90 1/8	Dito grd. . . . .	—
" " 5 1/2. . . . .	80 1/4	Dettes différ. anc. . . . .	—
S. de C. des P.-B. . . . .	180 1/8	" nouv. . . . .	9 1/4
" nouvelle. . . . .	—	" passive. . . . .	5 1/8
Russie. Hope et Ce . . . . .	105 5/8	Autr. Métall. 5. . . . .	105 1/8
" 1829, 5. . . . .	105 5/8	Bres. Obl. à Lond. . . . .	80 7/8
Inscr. au gr. livre . . . . .	68 11/16		

ANVERS, LE 10 JUILLET.

ANVERS. Det. act. . . . .	104 1/2	A Prusse. Em. à Berl. . . . .	114 1/4	A
" Det. diff. . . . .	48 1/4	A Naples. Cert. Fal. . . . .	95 5/8	A
Empr. de 48 mill. . . . .	102	P Et. Rom. Lev. 1852. . . . .	101 5/4	
Id. de 50 mill. . . . .	95	Cert. à A. 1854. . . . .	101	A
HOLL. Dette activ. . . . .	54 1/2			
Rente rembourse. . . . .	—			
AUTRICH. Métall. . . . .	106 5/8 et A			
Lots de fl. 100. . . . .	511			
" " 250. . . . .	435	A Amsterd. C. jours. . . . .	1 1/2 1/2 p. P	
" " 500. . . . .	756	Id. 5 mois. . . . .	—	
Polog. Lots fl. 500. . . . .	117	A Rotterdam. C. jours. . . . .	1 1/2 1/2 p. P	
" " 500. . . . .	156	Id. 5 mois. . . . .	—	
BRES. Em. L. 1854. . . . .	80 1/4 et A	A Paris. C. jours. . . . .	1 1/2 av. A	
ESPAÑE. Ardois. . . . .	22 5/8 à 5/8 A	Id. 2 mois. . . . .	5/8 p. A	
Dettes passiv. 1854. . . . .	—	A Londres. C. jours. . . . .	40 1/4 P	
" Différée. . . . .	6	Id. 2 mois. . . . .	40 1/4 P	
DANEMARC. E. Not. . . . .	95 1/2 A	A Francfort. C. jours . . . . .	35 7/8 P	
Dito à L. . . . .	74 5/4 et A	Id. 5 mois. . . . .	35 1/2 A	
		A Bruxelles et Gand. . . . .	1/8 A	

BRUXELLES, LE 10 JUILLET.

Dettes actives 2 1/2 . . . . .	55	A Brasseries. . . . .	—
Emp. Rothschild. . . . .	102	P Tapis. . . . .	108
Fin courant. . . . .	—	Fer d'Ougrée. . . . .	—
Emp. de 50 mill. . . . .	95	Mutualité. . . . .	117 1/4
Fin courant. . . . .	—	S. C. Bruges. . . . .	—
Emp. de 1852 (4). . . . .	98 1/2 A	A Monceaux. . . . .	—
Act. de la Soc. G. . . . .	854	P Act. Réunies. . . . .	—
Emp. de Paris. . . . .	1760	Bornage. . . . .	—
S. de Comm. de c. . . . .	150	Houyoux. . . . .	—
B. de Belgique. . . . .	142	A Papeterie. . . . .	—
C. de S. et Oise. . . . .	115 5/4	P Lits de Fer. . . . .	—
Hauts-Fourneaux. . . . .	154	P Luxembourg. . . . .	—
Banque Foncière. . . . .	100 5/4	P Civile. . . . .	—
Idem. . . . .	99 5/4	A Herve. . . . .	—
Flenu. . . . .	—	Ch. de Fer de Col. 1000 . . . . .	A
Hornu. . . . .	—	Ch. de B. M. et B. . . . .	—
Sclassin. . . . .	—	Asphalt. . . . .	—
Soc. Nationale. . . . .	129 et	A Holl. Dette active. . . . .	54
Levant du Flenu. . . . .	—	Losrenten inscrit. 100 . . . . .	A
Ougrée. . . . .	—	Autriche. Métalliq. 106 1/4 . . . . .	
Sars-Longscham. . . . .	178	A Naples. C. Falcon. . . . .	95 1/2
Chemin de Fer. . . . .	—	Espagne. Ardois. . . . .	22 5/8
Vennes. . . . .	—	Fin courant. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	—	Prime un mois. . . . .	22 1/2 D. 1 P
Chatelineau. . . . .	—	Différée de 1850. . . . .	—
Verreries. . . . .	118	A Idem de 1855. . . . .	—
Betteraves. . . . .	—	Passives. . . . .	—
Verrer. de Charl. . . . .	—	Bresl. E. de Roth. . . . .	80
L'Espérance. . . . .	—	Rome. E. de 1854. . . . .	102

VIENNE, LE 2 JUILLET.  
 Métalliques, 107 1/2. — Actions de la Banque, 1446 1/2.  
 PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 10 JUILLET.  
 La galiote hamb. frau Mina, v. de Bordeaux, ch. de vin. — Le pleyt  
 belge trois Frères, v. de Londres, ch. de diverses marchandises. — Le  
 yacht anglais Nozan, v. de Londres avec dix passagers.  
 Imprimerie de J.-Bte Nossext, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.